

# FORMATION AU MAINTIEN DE L'HABILITATION SANITAIRE

---

Région des Pays de la Loire  
Planning 2025



# Nouveauté pour les inscriptions

## Les inscriptions évoluent avec CalypsoVet

1

### CONNECTEZ-VOUS

Accédez à votre **espace personnel CalypsoVet**

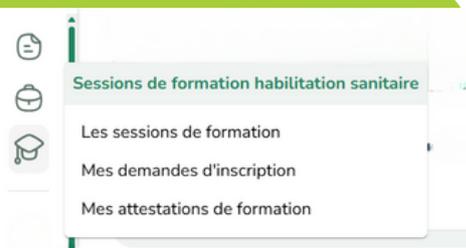
<https://calypsovet.fr/>



2

### CONSULTEZ LES FORMATIONS

Les formations proposées autour de chez vous sont disponibles dans “**Les sessions de formation**”



3

### INSCRIVEZ-VOUS À UNE FORMATION

Sur la fiche formation qui vous intéresse, cliquez sur “**S'inscrire à la session**” et renseignez les espèces traitées, la distance à parcourir (aller-retour) et les chevaux fiscaux de votre véhicule. Vous êtes alors pré-inscrit à la formation ; l'OWT aura la charge de la valider.



Espèces traitées \*

Distance à parcourir (aller et retour en km) \*

Chevaux fiscaux \*

ANNULER

VALIDER

4

### SUIVEZ VOS FORMATIONS

Dans la section “**Mes demandes d'inscription**”, vous pouvez voir les détails de la formation, de la session et vos données d'inscription. A l'issue de votre formation, vous aurez la possibilité de télécharger votre attestation de formation dans la section “**Mes attestations de formation**”.



# Quelques rappels

## Inscription



- NOUVEAUTÉ depuis Juillet 2025 : **les inscriptions se font via votre espace personnel sur CalypsoVet.**
- Vous pouvez visualiser et vous inscrire uniquement à des sessions de formation situées dans un périmètre géographique liée à votre lieu d'exercice (votre région et les départements limitrophes).
- Les inscriptions aux formations sont ouvertes jusqu'à 15 jours avant la date prévue. **En cas de moins de 7 participants inscrits, la formation pourra être annulée.**
- En cas de désistement, vous pouvez vous désinscrire directement sur votre espace personnel.

[Tutoriel : gérer vos formations sur CalypsoVet](#)



## Notifications & Convocation

Des **notifications** sur CalypsoVet vous informeront de l'avancée de votre inscription et des modalités de la formation. En parallèle, un mail de rappel pourra vous être adressé par l'OWT.

## Attestation

Une **attestation de formation** sera éditée automatiquement par CalypsoVet et **téléchargeable sur votre espace personnel**. La plateforme ne permet pas actuellement de connaître votre situation en matière de formations suivies. En cas de doute sur votre situation/indemnisation possible, vous pouvez contacter votre DDecPP

## Indemnisation

L'indemnisation comporte la participation à la formation à hauteur de **10 AMV** (fixé à 14,18€ HT par arrêté ministériel) et les **frais kilométriques**, en cas de formation en présentiel. Cette indemnisation sera versée par la DDecPP de votre domicile professionnel administratif, **dans la limite de 4 sessions par vétérinaire sur les 10 dernières années.**

## Contacts

- Pour toute difficulté sur CalypsoVet, contactez l'assistance par mail : [calypsovet-assistance@ordre.veterinaire.fr](mailto:calypsovet-assistance@ordre.veterinaire.fr)
- Pour toute autre question concernant les formations, contactez l'OWT Pays de la Loire : [frgtv.paysdeloire@gmail.com](mailto:frgtv.paysdeloire@gmail.com)

**Retrouvez toutes ces informations et le catalogue des formations sur le site du GTV Pays de la Loire :**

<https://frgtv-paysdeloire.fr/nos-formations/formations-continues-a-lhabilitation-sanitaire/>



# Planning des formations, par département

## En Mayenne (DDetsPP 53) :

**7 octobre :**

Le vétérinaire sanitaire et le bien-être en élevage : comprendre et agir

**4 décembre :**

Bien prescrire et bien délivrer le médicament vétérinaire

**16 décembre :**

Utilisation d'i-cad dans le cadre d'importation illégale de carnivores domestiques et de la gestion des animaux mordeurs ou griffeurs

## En Sarthe (DDPP 72) :

**2 septembre :**

Biosécurité opérationnelle de l'atelier bovin

**27 novembre :**

Le vétérinaire sanitaire et le bien-être en élevage : comprendre et agir

## En Loire-Atlantique (DDPP 44) :

**30 septembre :**

Bien prescrire et bien délivrer le médicament vétérinaire

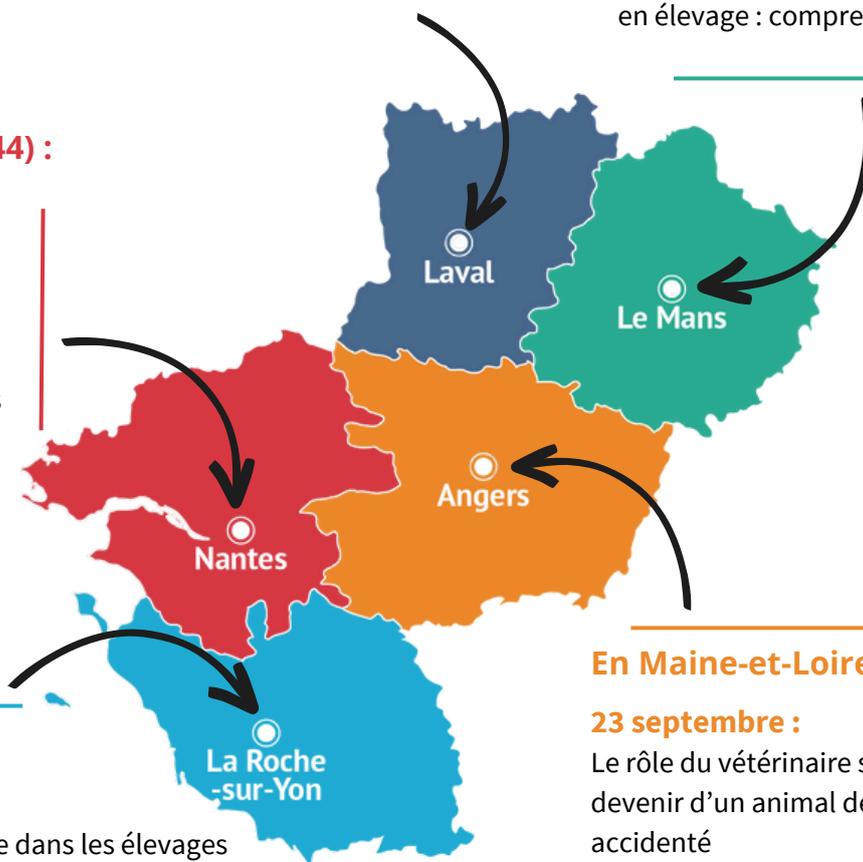
**4 novembre :**

Le rôle du vétérinaire sanitaire dans les élevages porcins

## En Vendée (DDPP 85) :

**23 septembre :**

Le rôle du vétérinaire sanitaire dans les élevages porcins



## En Maine-et-Loire (DDPP 49) :

**23 septembre :**

Le rôle du vétérinaire sanitaire dans le devenir d'un animal de boucherie accidenté

**2 octobre :**

Filière équine : réglementation en matière d'identification et de pharmacie vétérinaire